

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2020

RELATIF AU PARQUET EUROPÉEN ET À LA JUSTICE PÉNALE SPÉCIALISÉE - (N° 2731)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL111 (Rect)

présenté par
Mme Moutchou, rapporteure

ARTICLE 8 BIS

À l'alinéa 4, substituer à la dernière occurrence des mots :

« d'une »

le mot :

« aux mesures de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une imperfection rédactionnelle.